

INTRODUCTION

PAR

Edwige RUDE-ANTOINE

Les textes qui composent ce volume sont issus d'un séminaire organisé, en 2001-2002, sous l'égide de l'école doctorale en Sciences sociales de l'Université de Picardie Jules Verne d'Amiens, et du Centre Universitaire de Recherches Administratives et Politiques de Picardie (CURAPP/CNRS). Ils sont le résultat de la présentation orale à laquelle les auteurs ont tous accepté de réintroduire des éléments de discussion lors de leur rédaction finale.

Ce livre ne prétend pas offrir un panorama complet des méthodes de recherche dans le domaine des sciences sociales. Tout juste s'agira-t-il avec les contributions suivantes d'inviter à un cheminement et de nouer un dialogue, à partir de trois orientations :

La première est de s'accorder sur les contours des concepts tels que pluridisciplinarité, interdisciplinarité, transdisciplinarité qui organisent l'action des chercheurs et qui peuvent susciter autant d'enthousiasme que de méfiance, mais aussi d'exposer la nature des attentes que le chercheur place en eux.

La seconde est de proposer des pratiques intellectuelles diversifiées au sein de divers espaces. Il s'agit d'instaurer un véritable débat critique entre des univers de discussion qui souvent s'ignorent lors même qu'ils sollicitent des démarches et des théories intellectuelles similaires. Pour rompre avec la sectorisation des savoirs, nos interrogations ont porté sur la manière dont il est possible de rapprocher des sociologues, des juristes, des politistes, des historiens, des anthropologues, des ethnologues et des conservateurs de musée.

La troisième est de réfléchir aux frontières disciplinaires comme étant le reflet de rapports de force institutionnels et à leurs liens avec les enjeux scientifiques de la connaissance.

Il fallait donner un sens à ce parcours et chercher ce qui peut être commun entre les uns et les autres. Nous avons ainsi constaté que si les significations intellectuelles, culturelles et institutionnelles sont différentes, la même interrogation persiste pour tous, celle des modes d'accès de la connaissance, moins réduits et moins approximatifs.

À entendre et à lire les différentes contributions, il semble que la transdisciplinarité ne soit pas la démarche la plus représentée. Choix de la pluridisciplinarité ou choix de l'interdisciplinarité, le débat à nos yeux est loin d'être clos. C'est cette clarification conceptuelle qui sera traitée dans le premier texte de cette publication collective par **Edwige Rude-Antoine**. Peut-on penser autrement, qu'à travers une certaine grille d'analyse et une approche typologique, le droit, l'histoire, la science politique, l'anthropologie, la sociologie, la philosophie ? Une science peut-elle détenir toutes les clés de son élucidation ? Peut-elle contenir toutes les conditions de sa propre scientificité ? Une science possède-t-elle l'intégralité des clés nécessaires à l'élucidation de son propre objet dans le registre même où elle prétend les détenir ? Questions qui prennent une allure spécifique dans le contexte contemporain où il s'agit de mieux comprendre le monde dans sa complexité. Pour connaître une réalité sociale, au-delà du compartimentage académique, n'est-il pas essentiel de confronter les concepts scientifiques, de comprendre leurs déformations et leur parenté, d'éclairer les représentations, d'aller chercher, au-delà des clivages disciplinaires, des données de type cognitif, et de faire une analyse des différents niveaux de significations articulés les uns

avec les autres ? Ainsi huit auteurs ont accepté le jeu difficile d'une confrontation entre différentes compétences théoriques et préoccupations intellectuelles :

À l'appui de travaux de recherche traitant de la pluralité normative contemporaine dans le domaine du droit des personnes et de la famille, et de la cohabitation juridique de droits appartenant à des contextes culturels et géopolitiques divers, **Edwige Rude-Antoine** contribue à une interrogation sur les relations qu'entretiennent entre elles les disciplines du droit et de la sociologie. Placées sous les auspices d'un dialogue, toutes les étapes du questionnement du chercheur, tant au plan des concepts que des modèles théoriques, sont retracées pour dépasser les querelles entre la dogmatique juridique et la sociologie. Il est heureux qu'il n'y ait pas une clôture du débat théorique mais un choix de laisser ouvert l'espace de la réflexion. L'essai d'une analyse du cadre épistémologique proposé par Max Weber pour l'analyse des activités juridiques et plus particulièrement sa sociologie compréhensive n'est pas un hasard. Peut-être en raison des champs thématiques, sans doute avec un souci de rompre avec une approche positiviste. Comment mieux avancer qu'en laissant la voie libre pour d'autres discussions ?

Dans la continuité d'une réflexion épistémologique, **Philippe Corcuff** montre que des interrogations sur l'engagement du chercheur en sciences humaines, à l'égard du monde social qu'il tente d'objectiver, peuvent le conduire à combiner une approche sociologique (l'étude des faits sociaux) et une approche philosophique (la conceptualisation d'une éthique de l'émancipation).

Catherine de Wenden, à partir du point de vue d'un politologue sur les migrations internationales, retrace comment un champ disciplinaire trouve sa légitimité. Elle développe l'idée que les migrations internationales répondent à une demande sociale, nationale et internationale mais correspondent aussi à une thématique scientifique en expansion.

Sous un tout autre angle, c'est à l'ombre d'une sociogénèse des idées, des imaginaires et des pratiques des premiers mouvements communistes dans la France de la première moitié du 19^{ème} siècle que se pose la question des champs disciplinaires. Peut-on penser, comme **Alain**

Maillard, que la sociologie historique de la culture communiste ne résulte pas simplement des transferts de savoirs entre l'histoire, la sociologie et l'anthropologie, mais relève plutôt d'une approche transdisciplinaire qui met en évidence telle ou telle dimension selon les moments de la recherche ?

Les frontières disciplinaires autour de l'histoire sont également abordées au sein de la science politique. À partir de son objet, les usages de la pensée maistrienne, **Jean Zaganiaris** se demande si l'impératif de scientificité doit conduire l'historien des idées à ne pratiquer que des recherches basées sur des investigations empiriques ou s'il peut articuler des outils d'analyse appartenant à différentes disciplines, telles que l'histoire, la sociologie et la philosophie ? L'histoire des idées ne serait pas seulement sociale mais aussi conceptuelle.

Dans l'histoire du droit, **Paolo Napoli** montre que cette démarche peut être une option méthodologique féconde. Illustrant son propos à partir d'un objet historique, la police française de la période comprise entre 1750 et les premières décennies du siècle suivant, il montre également les limites d'une approche qui tenterait de saisir la réalité sociale en ne s'appuyant exclusivement que sur l'investigation empirique.

Toutefois, l'étude du croisement entre les champs disciplinaires ne se réduit pas à un va-et-vient entre théorie et pratique. Il s'agit également d'examiner la diversité des approches qui ont tenté d'objectiver le réel à travers la complexité des situations étudiées. Avec l'approche de **Christoph Eberhard**, l'anthropologie du droit se découvre non comme une discipline mais comme « un itinéraire » qui oscille entre les pôles de l'altérité, de la complexité et de l'interculturalité, les nouant entre eux selon les problématiques particulières de recherche.

Un dernier chapitre porte sur la démarche du chercheur ethnologue et plus particulièrement sur la restitution des résultats de recherche sous forme d'expositions. Partant ainsi d'un musée de société, le Musée national des Arts et Traditions populaires, **Claire Calogirou** décrit des proximités et des différences entre les métiers de chercheur et de conservateur et s'interroge sur les problèmes scientifiques, méthodologiques et déontologiques qui se posent dans chacune de ces postures.

Sans suggérer de solutions miraculeuses, ce livre incite à une ouverture qui est au cœur même de la recherche et se veut comme une invitation à penser autrement nos engagements quotidiens de chercheur.

